Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260430-2026063-DE

SULNIAC Sulnieg
République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 30 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/04/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, M. GUILLOT Clément, Mme COLLET Audrey

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LE JALLE Régis ayant reçu le pouvoir de M. KERVICHE Jérôme, M. LÉDAN David ayant reçu le pouvoir de Mme LUCAS Charlotte

Excusé(s) : M. LE DIRACH Lilian

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. GUILLOT Clément

2026/063 – FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2025 budget annexe « Photovoltaïque boulodrome »

Monsieur le Maire présente le point.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats. Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121- 29, L2311-5 et L2311-11,

Vu les instructions budgétaires et comptables,

Constatant le résultat prévisionnel du compte Administratif 2025 faisant apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Un résultat de l'exercice 2025 de	0 €	3 760.22 €
Un résultat reporté au 31/12/2024 de	22 748.93 €	11 029.43 €
Un résultat de clôture 2025 de	22 748.93 €	14 789,65 €
Un solde de restes à réaliser 2025 de	0 €	
. dont en dépenses	0 €	
. dont en recettes	0 €	
Un résultat cumulé 2025 de	22 748.93 €	14 789,65€

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260430-2026063-DE

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

- **Section de fonctionnement :**
  Recettes : Compte 002 : Excédent de Fonctionnement reporté : 14 789,65€

- **Section d'investissement :**
  Recettes : Art. 001 – Excédent reporté : 22 748,93 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (26 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

MAIRIE DE SULNIAC (Morbihan)